

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 31 MAI 2018

L'an deux mille dix-huit et le trente et un mai, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle des Mariages de UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Louis BUFFET, Président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H10 en présence de :

PRESENTS : Messieurs E. FARGIER, A. LOYET (+procuration de A. BENET), M. BOUSCHON, P. GAILLARD (+procuration de F. DUMAS), S. CIVIER, G. JALADE, A. BASTIDE, B. PERRUSSET (+procuration de G. FANGIER), P. MAISONNEUVE, R. THIOLLIERE, JC. COURT, L. BUFFET, JY. PONTHER, G. SAUCLES, R. MOULIN, J. DAURY (+procuration de D. BERAL), J. SOUBEYRAND, R. ROURESSOL, J. LE BELLEGO, P. ABEILLON, D. RECCHIA, J. SEBASTIEN, A. LACOSTE (+procuration de B. MEISS), S. REYNIER, M. CHAZE, J. SARTRE, P. LAVIALLE, JC. FLORY, M. CEYSSON, R. LACROTTE, M. TOURVIEILHE (+procuration de C. GARCIA),
Mesdames R. DUPLAN, M. ALLAMEL (+procuration F. NOGIER), MN. DURAND (+procuration de J. DURIEU), C. FAURE, P. ROUX, C. SUCHET, C.PASTRE, MF.MARTIN, D. FORBIN, D. CHARITA

Nombre de conseillers

En exercice : 55
Présents : 41
Procurations : 8
Votants : 49
Absents : 6

Date de convocation : 25/05/2018

Absents : Messieurs JP.LARDY, A. CHIRAUSSSEL F.JOUFFRE, P.MANENT et Mesdames M.DUBOIS et N. BARACAND

En présence des suppléants non votants :
Messieurs C. BOUTONNET.

Secrétaire de séance : Monsieur S. CIVIER

Objet : CCAS de St Privat - construction de la résidence service Le Charnivet - Demande en garantie d'emprunt

Par délibération du 14/06/2016, la CCPAV a accordé au CCAS de St Privat un fonds de concours en annuité sur 10 ans de 256 620€ pour la construction de la résidence service estimée à 2 138 500€ HT dont le 1^{er} versement interviendra en 2018.

Nous sommes aujourd'hui saisis d'une demande en garantie d'emprunt par le CCAS de St Privat pour la construction de la résidence service du Charnivet à hauteur de 100% de l'emprunt de 1 800 000 € souscrit auprès de la Caisse d'Epargne Loire Drome Ardèche. Il est précisé que le département n'interviendra pas en garantie sur cette opération considérant qu'il s'est déjà porté caution sur l'emprunt souscrit pour les travaux d'extension/rénovation de l'EHPAD du Charnivet.

Cet emprunt d'une durée de 25 ans est souscrit au taux fixe de 1.99% à échéances trimestrielles avec un départ de la phase d'amortissement fixée au 25/12/2019, ce qui porte la 1^{ère} échéance à mars 2020.

Sous réserve de la production du tableau d'amortissement, le montant de l'échéance trimestrielle serait de 22 891.07€, soit une annuité garantie de 91 564.28€. La commission d'engagement est de 900€.

Préalablement et jusqu'au 25/12/2019, les fonds sont mobilisables au gré de l'emprunteur avec un minimum de tirage de 10 000€ portant intérêt à EONIA+0.80% (taux interbancaire pour la zone euro à 1 jour - taux plancher à 0%). La garantie porte également sur le paiement des intérêts dus pendant la phase de mobilisation en fonction des tirages.

Il est rappelé qu'aux termes des dispositions du CGCT, les garanties d'emprunt au bénéfice de personnes morales de droit public ne sont soumises à aucune disposition particulière et que seules les garanties d'emprunt des personnes de droit privé sont encadrées par des règles prudentielles.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de prendre en garantie à hauteur de 100% l'emprunt de 1 800 000 € souscrit par le CCAS de SAINT PRIVAT auprès de la Caisse d'Epargne Loire Drome Ardèche pour la construction de la résidence service du Charnivet.
- Autorise le Président à toutes les formalités nécessaires.

« Certifié exécutoire compte tenu de la télé transmission en Sous-Préfecture de
L'ordonnateur soussigné
**certifie le caractère exécutoire
par réception en Préfecture**

en date du 07 JUIN 2018

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 7 juin 2018

Le Président,
Louis BUFFET

